

# Annexe A : Définition des échantillons/matières et des résultats des tests

## Échantillons et matières

La présence de l'Alphainfluenzavirus influenzae H5N1 (grippe aviaire A[H5N1]) dans des échantillons ou d'autres matières contribue à la détermination des exigences réglementaires, de déclaration et de confinement applicables.

Le tableau A définit les termes utilisés dans l'avis de biosécurité pour décrire si les échantillons ou autres matières pourraient contenir la grippe aviaire A(H5N1), accompagnés d'exemples. Ces renseignements permettent de clarifier et de déterminer quels échantillons et matières sont soumis aux recommandations et exigences décrites.

**Tableau A : Description des termes utilisés pour définir si les échantillons et d'autres matières contiennent la grippe aviaire A(H5N1)**

Description	Échantillons/matériaux	Exemples
<p><b>Ne contient pas</b> (Synonyme : très peu susceptible de contenir) Reconnu comme exempt de grippe aviaire A(H5N1) viable ou très forte probabilité que la matière ne contienne pas de grippe aviaire A(H5N1) viable.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Provenant ou étant associé à un animal, un être humain ou un environnement ne présentant aucun symptôme ni exposition possible à la grippe aviaire A(H5N1).</li><li>• Rendu non infectieux par une méthode d'inactivation validée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lait pasteurisé acheté en magasin.</li><li>• Échantillons provenant de cliniques vétérinaires pour petits animaux (p. ex. provenant d'animaux de compagnie n'ayant aucun contact avec des animaux d'élevage ou sauvages, ou provenant d'animaux de compagnie qui ne mangent pas d'aliments crus).</li><li>• Analyses sanguines préopératoires (c.-à-d. non associées à des tests diagnostiques de maladies humaines).</li><li>• Échantillons qui ne sont pas soumis pour des tests de dépistage de la grippe aviaire A(H5N1) ou qui ne sont pas associés à ces tests.</li><li>• Stocks de virus irradiés ou inactivés chimiquement ou antigènes viraux dont la sécurité a été testée.</li><li>• Échantillons de sérum inactivés par la chaleur.</li></ul>

Description	Échantillons/matériaux	Exemples
<p><b>Pourrait contenir</b> (mais peu probable de contenir) (Synonyme : non soupçonné de contenir) Motif de croire que la matière ne contient pas de grippe aviaire A(H5N1) viable, mais, en raison de circonstances particulières, sa présence ne peut être exclue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne provenant pas ou n'étant pas associé à un animal, un être humain ou un environnement ayant été en contact avec un animal ou une personne infectés, ou un lieu contaminé, mais où la grippe aviaire A(H5N1) peut être présente dans la région élargie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échantillons de lait cru prélevés dans une ferme laitière située dans une région où aucun cas de grippe aviaire A(H5N1) n'a été détecté chez les bovins, mais où il a été détecté localement chez les volailles et/ou les animaux sauvages.</li> <li>• Échantillons d'eaux usées prélevés dans une région où se trouve une ferme laitière ou avicole infectée, mais qui ne sont pas à proximité immédiate de la ferme ou des eaux de ruissellement agricoles qui y sont associées.</li> <li>• Écouvillons provenant de volaille commerciale.</li> <li>• Troupeau d'élevage ne présentant aucun symptôme, mais situé dans une zone de surveillance.</li> </ul>
<p><b>Contient</b> (Synonymes : reconnu comme contenant, très susceptible de contenir)  Reconnu comme contenant de la grippe aviaire A(H5N1) viable ou forte probabilité que la matière contienne de la grippe aviaire A(H5N1) viable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La grippe aviaire A(H5N1) ou partie de celle-ci qui conserve sa pathogénicité.</li> <li>• Tout échantillon ou matière, y compris les échantillons primaires, dont il a été confirmé qu'il contient la grippe aviaire A(H5N1) ou une partie de celle-ci qui conserve sa pathogénicité.</li> <li>• Tout produit créé à partir de, ou dérivé de, la grippe aviaire A(H5N1) ou d'une partie de celle-ci qui conserve sa pathogénicité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôles positifs reconnus comme contenant de la grippe aviaire A(H5N1) viable.</li> <li>• Liquide allantoïdien provenant d'œufs fécondés infectés par la grippe A (c.-à-d. la grippe aviaire A(H5N1) cultivée).</li> <li>• Échantillons primaires humains ou animaux confirmés positifs pour la grippe aviaire A(H5N1) (p. ex. du sang, des tissus, des écouvillons, des plumes, des fèces, des sécrétions).</li> <li>• Échantillons primaires provenant d'un animal infecté de manière expérimentale par la grippe aviaire A(H5N1).</li> </ul>

Description	Échantillons/matériaux	Exemples
<p><b>Contient</b> comprend également les matières <b>susceptibles ou soupçonnées de contenir</b>, c'est-à-dire pour lesquelles il y a motif de croire qu'elles peuvent contenir ou qu'elles contiendront de la grippe aviaire A(H5N1) viable en raison de circonstances particulières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échantillon ou matériel animal, humain ou environnemental dont le résultat du test est non négatif pour la grippe aviaire A(H5N1).</li> <li>• Provenant d'un animal symptomatique qui est reconnu pour avoir été en contact étroit avec un animal ou une personne infectés, ou avec un environnement reconnu comme étant contaminé par la grippe aviaire A(H5N1).</li> <li>• Provenant d'un animal qui a été en contact avec un environnement reconnu comme étant contaminé par la grippe aviaire A(H5N1).</li> <li>• Provenant d'un environnement reconnu comme étant contaminé par la grippe aviaire A (H5N1), tel qu'un établissement déclaré infecté ou à haut risque par l'ACIA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lait cru provenant d'une ferme où se trouvent des vaches présentant des symptômes.</li> <li>• Échantillons prélevés chez des poulets morts (p. ex. des écouvillons trachéaux et cloacaux, des échantillons de sang, des tissus) ou dans des espaces/fermes (p. ex. la litière, des aliments pour animaux, de l'eau provenant de l'établissement) présentant des taux de mortalité élevés.</li> <li>• Échantillons environnementaux provenant d'enclos, de pièces ou d'espaces où des éclosions récentes ont été confirmées.</li> <li>• Échantillons primaires prélevés chez des humains présentant des symptômes afin de diagnostiquer ou de surveiller une infection.</li> <li>• Échantillons d'air provenant d'une école où des cas de grippe aviaire A(H5N1) ont été signalés.</li> </ul>

## Résultats des tests

Une fois que les échantillons et autres matières ont été testés pour la grippe aviaire A(H5N1), les résultats se classent dans l'une des catégories suivantes. Ces renseignements permettent de clarifier et de déterminer quels échantillons et matières sont soumis aux recommandations et exigences décrites.

**Tableau B : Définition des résultats négatifs, non négatifs et positifs aux tests de dépistage de la grippe aviaire A(H5N1)**

Résultat du test	Explication et interprétation
<p><b>Négatif</b></p>	<p>Résultat d'un test diagnostique indiquant l'absence totale de grippe aviaire A(H5N1), sans résultats suspects ou non concluants.</p> <p>Un résultat négatif signifie que l'échantillon a été soumis à des tests appropriés et peut être officiellement confirmé comme exempt de grippe aviaire A(H5N1) détectable (p. ex. aucun matériel génétique détectable, aucune réaction immunologique ou sérologique).</p>
<p><b>Non négatif</b> (Synonymes : probable, présumé, soupçonné, suspect, non concluant et détecté)</p>	<p>Résultat d'un test diagnostique qui ne peut être officiellement déclaré comme « négatif » ou « positif ».</p> <p>Cela peut comprendre un dépistage préliminaire qui suggère la présence de matériel génétique de la grippe aviaire A(H5N1), des échantillons qui réagissent à l'antigène ou aux anticorps de la grippe aviaire A lors de tests sérologiques ou immunologiques, des preuves de pathologie clinique où la souche spécifique n'a pas encore été confirmée, ou d'autres résultats suspects ou non concluants (p. ex. des tests échoués, des résultats invalides en attente d'un nouveau test, des résultats d'autopsie). Des analyses, des tests ou des nouveaux tests supplémentaires pourraient être nécessaires pour confirmer la présence de la grippe aviaire A(H5N1) et exclure toute contamination.</p>
<p><b>Positif</b> (Synonymes : confirmé, diagnostiqué)</p>	<p>Résultat d'un test diagnostique qui confirme la présence de la grippe aviaire A(H5N1). Un résultat positif indique que l'échantillon a été soumis à des tests appropriés et peut être officiellement déclaré comme contenant de la grippe aviaire A(H5N1) détectable (p. ex. du matériel génétique détectable, une réaction immunologique ou sérologique).</p>